

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.09.330

Participation à
Logélia Charente
pour la réalisation
de PLA-I sur les
communes
d'Angoulême,
Linars, Soyaux et
Gond Pontouvre

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**PARTICIPATION A LOGELIA CHARENTE POUR LA REALISATION DE PLA-I SUR LES
COMMUNES D'ANGOULEME, LINARS, SOYAUX ET GOND PONTOUVRE**

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements publics sur son territoire et est particulièrement attentive à la réalisation de logements financés en PLA-I (Prêt Locatif Aide -d'Insertion.)

Le règlement de participation de la ComAGA adopté par la délibération n° 31 du 2 février 2006 détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLA-I produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier pour l'acquisition-viabilisation, et 30% à l'opérateur HLM pour la réalisation proprement dite des logements.

Logélia Charente (Office Public Départemental HLM) a mis en place des opérations de PLA-I en acquisition-amélioration et sollicite la participation financière de la ComAGA pour un montant total de 20 000 € selon le tableau suivant :

Commune	Montant total de l'opération	Nombre de logement PLA-I	Montant de la participation ComAGA
<i>Angoulême</i> 42 rue des Bosquets	135 711,80 €	1	4 000 €
<i>Angoulême</i> 54 rue Antoine Augustin Parmentier	126 799,03 €	1	4 000 €
<i>Linars</i> 24 rue du Puits de Demin	130 715,43 €	1	4 000 €
<i>Soyaux</i> 8 impasse des Violettes	126 650,20 €	1	4 000 €
<i>Gond Pontouvre</i> 42 rue de la Croix Rompue	93 934,01 €	1	4 000 €
TOTAL			20 000 €

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement de ces participations à Logélia Charente.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions jointes.

D'IMPUTER les dépenses au budget principal — article 20417 – sous-fonction 70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 octobre 2007	<u>Affiché le :</u> 09 octobre 2007